

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2019-057/PR/MENSUR approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'exercice 2019 de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2019-057/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

27 février 2019

Numéro JO

n° 4 du 28/02/2019

Date du numéro

28 février 2019

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

**VU**La Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé

**VU**La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements Publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

**VU**La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

**VU**Le Décret n°2013-173/PR/MENSUR portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

**VU**L'Arrêté n°2007-0805/PR/MS du 01 octobre 2007 portant transformation du Centre de Formation du Personnel de Santé en Institut supérieur des Sciences de la Santé

**VU**L'Arrêté n°2018-100/PR/MENSUR du 09 juillet 2018 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé

**VU**Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'ISSS du 15/11/2018

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2016.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2019 de l'ISSS.

### Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de : \* En produits : .....426 249 755 DJF– Dont Subvention du Budget National : .....403 259 755 DJF– Dont Ressources Propres : .....22 990 000 DJF\*  
En charges : .....426 249 755 DJF– Dont dépenses de Fonctionnement : .....335 096 110 DJF– Dont dépenses d'investissement : .....91 153 645 DJF  
Article 3 : Le Présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**